

# COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU JEUDI 13 DECEMBRE 2018

### COMPTE RENDU

Répondant à l'invitation qui a été adressée en leur domicile le 14 Novembre 2018, les délégués du Syndicat Mixte Lys Audomarois se sont réunis en Comité Syndical le Mardi 20 Novembre 2018 à 19h00.

Les questions suivantes ont été abordées :

### ADMINISTRATION GENERALE

#### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont désigné **Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ** comme secrétaire de séance pour assister les services administratifs, rédiger le procès-verbal de séance et assister le Président dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

#### ADHESION AU SERVICE MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DU 62 : MEDIATION PREALABLE

La loi de modernisation de la justice du 18 Novembre 2016 a prévu, jusqu'en Novembre 2020, l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire dans certains contentieux qui intéressent la Fonction Publique.

Pour la Fonction Publique Territoriale, cette mission de médiation revient au Centre de Gestion du Pas de Calais qui s'est positionné pour être médiateur auprès des Collectivités.

Cette nouvelle mission, certes facultative pour les employeurs, présente de nombreux avantages. En effet, la médiation est plus rapide et moins coûteuse qu'une procédure contentieuse. Elle est aussi plus efficace car elle offre un cadre de résolution amiable des litiges et débouche sur une solution négociée, en amont d'un éventuel contentieux.

Pour les Collectivité affiliées, le coût est fixé à 60 € par heure de présence du médiateur avec l'une ou l'autre des parties, ou les deux.

Aussi, au vu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont décidé, à l'unanimité des voix, de donner leur accord pour :

- l'adhésion de notre Collectivité à ce service mis en place,
- autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à cette adhésion.

### PAYS

#### FLIP 2018 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

En janvier 2014, les élus du SMLA ont adopté la création du FLIP (Fond Local d'Initiative du Pays). Ce fond permet d'apporter une subvention aux associations du Pays de Saint-Omer. Le règlement de ce FLIP a été arrêté par les membres du bureau qui en ont reçu la délégation. En 2017, le SMLA a attribué des subventions auprès d'associations mais sans le soutien financier de la Région.

Par la délibération n°17 du 29 mars 2018, le Comité Syndicat a donné son accord pour relancer l'opération FLIP, sans le soutien régional, à hauteur de 17 000,00 € et de modifier la composition du Comité de pilotage.

En date du 21 juin 2018, les membres du Comité de Pilotage FLIP se sont réunis afin d'attribuer l'enveloppe FLIP 2018 selon la répartition suivante :

ASSOCIATION	PROJET	SUBVENTION ACCORDEE
Ligue de Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais	Projet Intergénérationnel « Drôles d'oiseaux »	1 500,00 €
Lyric & Co	Les rencontres musicales médiévales du Pays de Saint-Omer	1 500,00 €
Croix Rouge Française – Délégation locale de Saint-Omer	Création d'un espace de convivialité au sein de nos locaux	2 000,00 €
Pas APA Sport Santé	Maison de Sport Santé en milieu rural	2 000,00 €
Association des anciens élèves de Salperwick – Club de tir	Carabine de précision à air comprimé à plomb junior	1 614,00 €
Association des Demandeurs d'Emploi et Précaires	Sortie nature à la Réserve du Romelaëre et visite des marais de Clairmarais	1 300,00 €
La Brouette Bleue	Parcours lecture et salon de lecture D'lire en fête	2 000,00 €
Perpignan 62 s'anime	La Géante au chapeau vert	900,00 €
Equipe Saint-Vincent	Rénovation du local pour organiser des ateliers de cuisine et couture	1 200,00 €
Amicale et carabiniers de Saint-Martin-au-Laërt	Fête du Sport Nationale	530,00 €
Arques Futsal Club	En route vers la Coupe du monde	850,00 €
Espace socio-culturel de la Lys	Boîte à partage	650,00 €
<b>Montant Total attribué</b>		<b>16 044,00 €</b>

Au cours de l'année 2018, les subventions ont été versées, avec les crédits de 2018, aux associations par un 1<sup>er</sup> acompte de 30 % à la notification d'attribution. Le solde étant versé sur présentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action réalisée auquel sont jointes obligatoirement les factures justifiant les dépenses. En cas de non réalisation de l'action, l'association bénéficiaire se doit de rembourser le SMLA.

L'ensemble des subventions étant versées, le tableau ci-dessous reprend le bilan des subventions versées aux différentes associations :

ASSOCIATION	SUBVENTION VERSEE	REMARQUE
Ligue de Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais	1 500,00 €	Subvention versée en totalité
Lyric & Co	91,51 €	Budget prévisionnel sur estimé
Croix Rouge Française – Délégation locale de Saint-Omer	2 000,00 €	Subvention versée en totalité
Pas APA Sport Santé	2 000,00 €	Subvention versée en totalité
Association des anciens élèves de Salperwick – Club de tir	1 584,00 €	Bilan réalisé inférieur au prévisionnel
Association des Demandeurs d'Emploi et Précaires	1 300,00 €	Subvention versée en totalité
La Brouette Bleue	2 000,00 €	Subvention versée en totalité
Perpignan 62 s'anime	900,00 €	Subvention versée en totalité
Equipe Saint-Vincent	1 200,00 €	Subvention versée en totalité
Amicale et carabiniers de Saint-Martin-au-Laërt	529,50 €	Bilan réalisé inférieur au prévisionnel
Arques Futsal Club	606,18 €	Bilan réalisé inférieur au prévisionnel.
Espace socio-culturel de la Lys	0,00 €	L'action n'a pas été réalisée par l'association. Un titre de remboursement de l'acompte versé a été édité.
<b>Montant Total attribué</b>		<b>13 711,19 €</b>

Au vu des tableaux ci-dessus, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, pour acter les subventions accordées et celles versées dans le cadre du FLIP 2018.

## FINANCES

### DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL

Certaines dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors de l'établissement du budget sont apparues indispensables en cours d'exercice.

Ces dispositions modificatives comportent donc des crédits supplémentaires qui sont présentés par chapitre et par article.

Elles comportent également l'indication des moyens de financement correspondants à des recettes nouvelles sur d'autres chapitres et articles.

#### BUDGET PRINCIPAL «Mouvement de crédit»

CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLES	DEPENSES
Chap.23-Art2313-Fct812	Constructions	+1000,00
Chap.21 –Art2183-Fct812	Matériel de bureau et matériel informatique	-1000,00

Afin de pouvoir mandater la révision de prix du Maître d'œuvre dans le cadre du marché des travaux du nouveau siège social du SMLA et de ce fait de solder la mission, il est nécessaire d'augmenter les crédits de 1 000,00 € au chapitre 23 article 2313 et de diminuer, de la même somme, le chapitre 21 article 2182.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord, à l'unanimité des voix, sur cette décision modificative.

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2019

#### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2019

Le rapport des orientations budgétaires présenté ci-dessous fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire qui sera soumis au vote.

#### I - LA DETTE

Depuis 2014, il ne reste que les emprunts couvrant les travaux des déchèteries. Pour mémoire, les emprunts centre de tri et compostière ont été soldés en 2014 respectivement de 2 383 238,25 euros et 437 916,08 euros.

En budget déchèterie, 3 emprunts ont été soldés en 2015 pour un montant total de 818 857,58 euros. Reste en 2019, 4 emprunts à rembourser. Le remboursement est assuré par nos adhérents et la part capital et intérêt est réclamée sous forme de participations à l'investissement réclamée en une seule fois après le vote du budget. En 2019, la CCPL et la CAPSO ne rembourseront pas la part capital de l'emprunt de 2 000 000 d'euros contracté en 2010 soit 33 786.67 euros sur une annuité de 167 120 euros.

IMPUTATION	Capital à l'origine	Taux	Restant dû au 01/01/2019	Montants à payer du 01/01/2019 au 31/12/2019			
				Capital	Intérêts	Total	capital restant fin 2019
2010-77067 - Construction Aire + Longuenesse	2 000 000,00	3.62	933 333.36	133 333,33	33 786.67	167 120.00	800 000.03
2011-80006 - Construction tourne à gauche Long	200 000,00	4.72	119 871.77	12 679.48	5 657.95	18 337.43	107 192.29
2015-44565 - Agrandissement déch de Denneb	600 000,00	1.55	490 872.34	37 515.96	7 391.16	44 907,12	453 356.38
Emp 2005MO - Construction déch Tatinghem	1 000 000,00	0.134	160 482.19	80 171.38	221.42	80 392.80	80 310.81
<b>TOTAUX</b>	3 800 000,00		1 704 559.66	263 700.15	47 057.20	310 757.35	1 440 859.51

## II – LE PERSONNEL

En 2018, le personnel administratif est composé : d'un ingénieur principal, un rédacteur, un agent de maîtrise, un adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et un adjoint administratif.

Le personnel technique (chauffeur et gardiens) est composé de : 3 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe et 12 adjoints techniques.

En 2019, deux agents techniques à temps plein seront recrutés : un au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour renforcer l'équipe de Tatinghem et un à la réouverture de la déchèterie de Dennebroeucq. Un agent à temps non complet est recruté à compter du 1<sup>er</sup> janvier pour assurer le nettoyage des locaux administratifs et des bureaux des déchèteries. Plusieurs agents vont pouvoir bénéficier de l'avancement de grade à l'ancienneté. En saison haute (de avril à octobre) des saisonniers et vacanciers sont recrutés suivant les prises de congés et les besoins de renfort.

En 2018, à l'exception d'un agent administratif qui travaille à 80%, le personnel est à 100%. En 2019, l'agent à temps non complet sera recruté à 10 heures semaine. Les titulaires bénéficient tous du régime indiciaire, de primes, de tickets restaurant. En cas de maladie aucune diminution des primes mensuelles n'est appliquée. Seul la prime de 13<sup>ème</sup> mois est diminuée au prorata du nombre de jour d'absence jusqu'à un maximum de 50%.

Les agents sont annualisés :

En compostière : 35 heures semaine du lundi au vendredi

En Déchèterie : 32 heures par semaine du 08/10 aux 07/04 et 38 heures du 08/04 au 06/10 et ils travaillent du lundi au samedi avec des journées de repos réparties dans la semaine.

En administratif du lundi au vendredi :

- 1 personne travaille 28 heures semaine en quatre jours,
- deux travaillent 35 heures en 4.5 jours,
- un travaille 37 heures par semaines avec 12 jours de RTT
- un travaille 39 heures semaines avec 23 jours de RTT.
- L'agent technique travaillera 3 heures le lundi matin en déchèterie et 7 heures réparties le lundi soir, mercredi après-midi et vendredi après-midi.

## III – PREVISIONS BUDGETAIRES 2019

### A – Budget général

Ce budget retrace le fonctionnement propre du Syndicat Mixte Lys Audomarois avec pour l'essentiel des dépenses :

- En investissement : le changement de matériel informatique et la sonorisation de la salle de comité syndical.
- En fonctionnement : le coût du personnel des déchèteries, de la compostière, pôle administratif, les différents contrats de maintenance, les amortissements, et divers frais de fonctionnement du service.

Les gardiens de déchèteries et de la compostière sont repris dans ce budget mais le salaire est remboursé par le budget déchèteries, compostière.

Les participations au budget général et aux amortissements sont réclamées après le vote du budget en une fois.

Budget principal prévisionnel 2019

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
matériel informatique	10 000,00	excédent de fonctionnement	20 027,25
travaux	11 772,84	reporté	1 745,59
		amortissement	
<b>sous-total</b>	<b>21 772,84</b>	<b>sous-total</b>	<b>21 772,84</b>
<b>Fonctionnement Général</b>		<b>Participations Collectivités :</b>	
Affranchissements et telecom	6 500,00	CAPSO	293 840,18
Petits équipements	2 500,00	Cté de Cnes du pays de Lumbres	66 928,42
edf et gaz eau	5 000,00		
Assurances bâtiment et RC et voiture	4 500,00		
vêtements de travail	100,00		
locations mobilières (photocopieur machine à affranchir)	3 500,00	<b>sous total participation EPCI</b>	<b>360 768,60</b>
contrat de prestation de service (poste)	3 800,00		
honoraires	500,00		
Entretien véhicule et carburant	700,00		
maintenance (informatique téléphonique et photocopieur)	5 000,00	<b>Sous-Total : excédent reporté estimé</b>	<b>26 831,40</b>
Documentation, imprimés catalogues, annonces	15 000,00		
fournitures d'entretien	500,00		
autre frais divers (6188) SVP	9 500,00		
		participation aux amortissements	<b>1 745,59</b>
communication	5 000,00		
annonces et insertion	6 000,00		
Fêtes et cérémonies	10 000,00		
Fournitures administratives	7 000,00		
meublement -	1 500,00		
formation	1 500,00		
voyage et déplacement (élus et agents)	3 500,00		
entretien bâtiment	1 500,00		
frais de banque	500,00		
Indemnités au comptable	2 000,00		
concours divers (6281 tout personnel)	2 000,00		
administratif et élus+ assurance (6455)	290 000,00		
<b>Sous total fonctionnement général</b>	<b>387 600,00</b>		
<b>amortissement</b>	<b>1 745,59</b>		
		remboursement salaires déchetteries	791 244,00
Salaires gardiens+assurances (6455)	791 244,00	remboursement salaire compostière	41 500,00
agent compostière (6455)	41 500,00	<b>Sous-Total : reversement budgets annexes</b>	<b>832 744,00</b>
<b>sous total remboursement budgets annexes</b>	<b>832 744,00</b>		
<b>sous-total</b>	<b>1 222 089,59</b>	<b>sous-total</b>	<b>1 222 089,59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 243 862,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 243 862,43</b>

Participation aux amortissements

amortissement	1 745,59	
CAPSO	108 082,00	1 421,75
CCPL	24 618,00	323,84
	132 700,00	1 745,59

## B – Budget compostière

Les dépenses de fonctionnement couvrent le salaire de l'agent, mais aussi les dépenses liées au fonctionnement : location d'un engin, prestation de broyage et de criblage, les assurances. Le traitement des déchets verts issus des déchèteries sur une plateforme extérieure est payé par le budget compostière.

En investissement sont prévues les dépenses dans le cadre de la remise en état du site et le changement des bornes de pesage.

Les recettes sont assurées par les utilisateurs de la compostière et sont donc fonction de la quantité déposée. Le coût de traitement pour les collectivités est de 10 euros HT/tonne.

Les participations aux amortissements sont réclamées en une fois après le vote du budget suivant le nombre d'habitant.

### **Budget compostière prévisionnel 2019**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
installation nouvelles bornes logiciel	34 245,00	excédent reporté	55 568,82
achat de système d'arrosage	26 568,82	amortissement	5 245,00
<b>sous-total</b>	<b>60 813,82</b>	<b>sous-total</b>	<b>60 813,82</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
amortissement	5 245,00		
Traitement du déchet excédentaire	85 000,00		
broyage criblage	179 264,18		
location engin	19 600,00		
contrat entretien engin + réparation	4 000,00		
entretien pont bascule, extincteur autre bien immobilier	5 200,00		
analyses compost et lixiviats	8 000,00		
redevance spéciale et taxe environnement	430,00		
Assurances bâtiments, RC, SMACL, véhicule	1 700,00		
Eau/électricité/téléphone	2 625,00		
Fourniture administrative	200,00		
Salaire gardien et assurance personnel (6455)	50 000,00		
cotisations diverses	350,00		
Carburant engin	10 000,00		
Petits équipements : petit matériel	150,00		
créance irrécouvrables	100,00		
Vêtements	150,00		
Fournitures d'entretien (produit nettoyage, graisse, produit de traitement, peinture...)	50,00	participation aux amortissement	5 245,00
entretien espaces verts	500,00	excédent fonction estimé	230 319,18
entretien bâtiment	3 000,00	Participation à la gestion	140 000,00
<b>sous-total</b>	<b>375 564,18</b>	<b>sous-total</b>	<b>375 564,18</b>
<b>TOTAL</b>	<b>436 378,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>436 378,00</b>

### Amortissements compostière

	Population	TOTAL
CAPSO	108 082	4 271,968
Cté de Cnes du Pays de Lumbres	24 618	973,032
	<b>132 700</b>	<b>5 245,00</b>

## C – Budget déchèteries

Pour les prévisions 2018, il est prévu, en investissement :

- De nouveaux crédits pour les travaux d'agrandissement de Dennebroeucq, un véhicule électrique en remplacement du Kangoo, des bennes de remplacement et des crédits pour l'installation d'abris pour la déchèterie d'Arques et de Longuenesse.
- En fonctionnement, sont inscrits les coûts liés au traitement des déchets et au fonctionnement du service. Les dépenses sont répercutées chaque mois auprès des 2 intercommunalités et sont fonction des travaux engagés et des quantités de déchets déposés par les usagers. Les recettes de vente matière (carton et ferraille) sont reversées aux EPCI.

La participation à l'investissement est réclamée en début d'année et les amortissements sont réclamés en une seule fois après le vote du budget. La participation à la gestion est une prévision puisqu'une partie des dépenses est variable et fonction de la quantité de déchets déposés.

### BUDGET DECHETERIES PREVISIONNEL 2019

<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
travaux Dennebroeucq		excédent d'investissement reporté	985 973,65
maîtrise d'œuvre	30 134,72	excédent de fonct. capitalisé	690 975,59
travaux Dennebroeucq	1 270 225,16	amortissement	<b>14 704,54</b>
coordination sécurité	4 593,75		
travaux vidéosurveillance et abris déchèteries	100 000,00		
véhicule électrique (remplacement Kangoo)	23 000,00		
Rembt emprunt part capital contracté (1)	263 700,15		
<b>sous-total</b>	<b>1 691 653,78</b>	<b>sous-total</b>	<b>1 691 653,78</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
prestation service : transport et traitement	725 000,00		
incinération encombrants	248 850,00		
Assurances bâtiments, RC, SMACL	2 500,00		
Eau - électricité - téléphone	14 000,00		
Salaire gardien et assurance personnel (6455)	791 244,00		
concours divers	4 600,00		
Petits équipements et vêtements	9 100,00		
formation	5 000,00		
annonce et insertion	1 500,00		
Fournitures d'entretien et administratives	1 500,00		
matériel roulant	500,00		
autre biens mobiliers	10 000,00		
Entretien bâtiment (réparation, ...)	8 000,00		
entretien espaces verts	10 000,00	excédent de fonctionnement	<b>356 243,88</b>
etude	5 000,00	estimé reporté	356 243,88
paiement syndicat du ternois	7 620,00		
paiement au SEVADEC	148 000,00		
location camion /nanomètre	42 120,00		
carburant camion	42 000,00		
créances irrécouvrables	200,00	vente matière	200 000,00
A.F.R.et watteringues	40,00	participation aux amortissements	14 704,54
déplacement	2 000,00	Participation à la gestion	1 592 162,97
reverse matière	200 000,00		
amortissement	14 704,54		
Part intérêts emprunt contracté	47 057,20	Participation à l'investissement	177 424,35
<b>sous-total</b>	<b>2 340 535,74</b>	<b>sous-total</b>	<b>2 340 535,74</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 032 189,52</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 032 189,52</b>

**PARTICIPATION A L'INVESTISSEMENT**

Collectivités	Population	total
CAPSO	108 082	144 509,26
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 618	32 915,09
<b>TOTAL</b>	<b>132 700</b>	<b>177 424,35</b>

**PARTICIPATION AUX AMORTISSEMENTS**

CAPSO	108 082	11 976,61
Cté de Cnes du pays de Lumbres	24 618	2 727,93
	<b>132 700</b>	<b>14 704,54</b>

**D – Budget centre de tri**

Les dépenses figurant dans ce budget retracent en fonctionnement : le coût de la prestation de tri, le reversement auprès des EPCI des recettes de vente du carton et de la ferraille, le cout de traitement des refus de tri. Les dépenses sont réclamées aux 2 EPCI chaque mois en fonction des tonnages déposés et suivant la facture réglée au prestataire.

En investissement sont inscrites des dépenses liées à la modernisation du centre de tri. La participation à l'amortissement est réclamée en une fois après le vote du budget.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
projet futur centre de tri	323 716,76	excédent reporté	323 716,76
<b>sous-total</b>	<b>323 716,76</b>	<b>sous-total</b>	<b>323 716,76</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
exploitation	1 260 000,000	participation estimée des EPCI	1 260 000,00
reversement matière aux intercommunalités	850 000,000	participation aux amortissements	
traitement des refus de tri	90 000,000	traitement des refus de tri	90 000,00
dépenses imprévues	72 030,150	vente matière	850 000,00
déplacements	2 500,000	excédent de fonction. Reporté	
fournitures administratives	250,000	<u>estimé</u>	174 780,15
études	100 000,000		
<b>sous-total</b>	<b>2 374 780,15</b>	<b>sous-total</b>	<b>2 374 780,15</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 698 496,91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 698 496,91</b>

**E – Budget Centre de Valorisation Energétique**

En 2019, le budget sera décomposé en 2 parties : une liée au fonctionnement du Syndicat Mixte Flandre Morinie à hauteur de **2,55 euros H.T.** par habitant et une partie liée au traitement des déchets déposés au centre de valorisation énergétique le montant est de 115 euros H.T. par tonne. La participation au fonctionnement du syndicat vous sera réclamée après le vote du budget alors que le coût de traitement vous sera réclamé chaque mois en fonction des tonnages déposés.



DEPENSES		RECETTES	
Adhésion à Flandre Morinie	338 385,00	<b>participation à l'adhésion</b>	
		CAPSO	275 609,10
incinération 2019 provision	3 588 000,00 133 281,09	Cté de Cnes du pays de Lumbres	62 775,90
		<b>participation à la gestion</b>	
		participation total (fction du tonnage)	3 588 000,00
		excédent de fonctionnement	133 281,09
<b>TOTAL</b>	<b>4 059 666,09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 059 666,09</b>

#### F – Budget SCOT

Dans ce budget figure le coût de la phase finale de révision du SCoT : enquête publique, édition du document SCoT arrêté... Pour le paiement de ces frais seul l'excédent de fonctionnement sera utilisé. Pour le paiement de ces frais seul l'excédent de fonctionnement sera utilisé.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
enquête publique - communication et opérations diverses liées à la fin de la révision du SCoT	58 416,64	excédent de fonctionnement	58 416,64
<b>sous-total</b>	<b>58 416,64</b>	<b>sous-total</b>	<b>58 416,64</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 416,64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 416,64</b>

#### G – Budget PAYS

En 2019 sont inscrites les dépenses liées au renouvellement de la convention avec la Chambre des métiers, la subvention 2018 versée à l'agence d'urbanisme pour l'animation du Contrat d'Objectif Territorial (non versée en 2018), le Fertel 2019, le FLIP 2019 et la subvention versée pour l'animation leader à l'agence d'urbanisme. En recette la participation des EPCI est réclamée à fur et à mesure des dépenses. Les subventions incertaines ne sont pas inscrites

DEPENSES		RECETTES	
<b>Investissement</b>		<b>Investissement</b>	
divers	1 968,94	excédent d'investissement	1 968,94
<b>sous-total</b>	<b>1 968,94</b>	<b>sous-total</b>	<b>1 968,94</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
<b>Pays</b>	<b>171 250,00</b>	<b>Sous-Total intercommunalités</b>	<b>164 971,07</b>
subvention chambre des métiers 2019	75 000,00	CAPSO	135 528,68
frais d'affranchissement	250,00	C.C.P.L.	29 442,39
fertel 2019	6 000,00	<b>subventions à recevoir</b>	<b>94 692,00</b>
flip	20 000,00	subvention negawatt	34 692,00
subvention agence COT	70 000,00	COT	60 000,00
<b>Leader</b>	<b>110 000,00</b>	<b>excédent de fonctionnement 2018</b>	<b>21 586,93</b>
subvention agence leader	110 000,00	excédent de fonctionnement 2018	21 586,93
<b>sous-total fonctionnement</b>	<b>281 250,00</b>	<b>sous-total</b>	<b>281 250,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>283 218,94</b>	<b>TOTAL</b>	<b>283 218,94</b>

Dans le cas où de nouvelles recettes sont encaissées elles seront déduites de la participation des EPCI.

Les élus ont eu une présentation détaillée de ce document, ils ont débattu et il a été soumis au vote. Le débat d'orientation budgétaire a obtenu l'unanimité des voix.

## REMISE DE BON CADEAU POUR EVENEMENTS AUX AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES DU SMLA

En date du 24 mai 2018 le comité syndical a accepté d'attribuer aux agents stagiaires et titulaires des cartes cadeau pour certains événements : départ à la retraite, obtention d'une médaille Régionale et Départementale et Communale et fin d'année. Il s'avère que certains agents non titulaires travaillent plus de 5 mois dans notre structure aussi afin de les gratifier pour cette disponibilité je vous propose de pouvoir leur remettre une carte cadeau en fin d'année.

Aussi, le Comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, pour modifier la délibération du 24 mai dernier de la façon suivante :

- Autoriser le Président à remettre aux agents stagiaires et titulaires rémunérés au moment de l'événement, des cartes cadeau pour : leur départ à la retraite, la remise de médaille Régionale, Départementale et Communale, et la fin d'année.
- Autoriser le Président à remettre aux agents contractuels ayant assuré un poste rémunéré pendant plus de 5 mois sur l'année civile, une carte cadeau de fin d'année,
- Donner délégation au Président pour arrêter chaque année la somme de chaque type de carte cadeau.

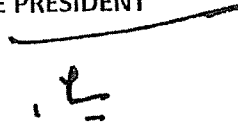
La séance est levée.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Jean-Pierre LECLERCO

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT



Bertrand PETIT